



Montréal, 31 mai 2020

1. L'enseignement à distance durant le mois de juin

À la suite de l'annonce de la non-réouverture des écoles à la mi-mai, le ministre a modifié ses exigences au regard de l'enseignement à distance. À partir de ce moment, le ministre a demandé aux enseignants de fournir un plan de travail hebdomadaire aux élèves et d'établir 3 contacts directs par semaine avec eux, tout en portant une attention particulière aux élèves plus vulnérables. Il a aussi demandé aux enseignants de faire preuve d'une disponibilité accrue afin qu'ils puissent répondre aux questionnements des élèves et des parents.

Je me permets aujourd'hui d'ajouter quelques précisions n'ayant pas été mentionnées par le ministre, et cela concerne l'ensemble des tâches devant être accomplies par les enseignants durant le mois de juin. Ces diverses tâches sont liées à la fin de l'année scolaire et à l'organisation de la prochaine année : le classement des élèves pour l'an prochain, la préparation des listes de matériel pour les parents, l'évaluation des plans d'intervention, les achats de matériel pédagogique à faire avant le 30 juin (du 13 mars au 11 mai, aucune dépense ne pouvait être autorisée donc il a été impossible de prendre de l'avance de ce côté), la préparation d'un *Bienvenue à la maternelle* virtuelle, les bulletins, etc.

Bien sûr, certaines de ces tâches pourront se faire les 25 et 26 juin en journée pédagogique, mais d'autres doivent être accomplies dans les prochaines semaines, comme à l'habitude. Par ailleurs, en ce qui concerne l'évaluation des plans d'intervention, le contrat de travail des enseignants mentionne que du temps de libération doit leur être accordé pour effectuer cette tâche. Cela signifie donc que si l'école avait été ouverte, chaque enseignant se serait fait remplacer au moins pour une durée de 2 journées complètes au cours du mois de juin. Dans une dynamique d'enseignement à distance, il n'y a pas de suppléant, c'est pourquoi il y aura certaines journées durant lesquelles le titulaire de votre enfant ne sera pas disponible.

2. Le dernier bulletin

Depuis la fermeture des écoles en mars dernier, les attentes du ministre au regard de l'enseignement à distance sont principalement les suivantes : favoriser le maintien des acquis et la poursuite de l'enseignement des savoirs jugés essentiels. Le dernier bulletin 2019-2020 sera donc constitué en cohérence avec ces attentes.

Pour cette raison, une modification au régime pédagogique a été effectuée afin d'adapter le bulletin final à la situation particulière que nous vivons actuellement. Je dirais même que monsieur Roberge s'est inspiré de la philosophie des écoles alternatives, car les petits Québécois n'auront pas de bulletin chiffré en juin! **Les enseignants attribueront la mention Réussite, Non réussite ou Non évalué pour chacune des compétences disciplinaires du programme.**

Pour porter leur jugement, les enseignants vont prendre en compte principalement le travail effectué durant les 2 premières étapes de l'année scolaire. Le travail effectué après le 13 mars sera aussi considéré dans la mesure où il concerne des éléments de contenu du programme qui avaient déjà été abordés en classe.

Quant aux nouveaux éléments de contenu enseignés durant la pandémie, les enseignants formuleront des rétroactions liées à ceux-ci dans leurs commentaires au bulletin, toutefois, le niveau de maîtrise de ces nouveaux éléments de contenu abordés durant la pandémie ne devait pas influencer la mention accordée à l'élève, soit *Réussite*, *Non réussite* ou *Non évalué*. Les valeurs de justice et d'équité qui sont au cœur de la politique d'évaluation du ministère justifient cette approche. Chaque maisonnée a sa propre réalité en ces temps de pandémie et le support apporté à chacun peut varier énormément. Bref, la priorité en ce moment, ce n'est pas l'évaluation des apprentissages, mais plutôt la poursuite des apprentissages.

Enfin, dans un cas où un enseignant considère qu'il n'a pas suffisamment de traces pertinentes pour porter un jugement sur l'état du développement d'une compétence, il peut utiliser la mention Non évalué. Cette mention pourrait être utilisée pour certaines disciplines qui comptent un moins grand nombre d'heures d'enseignement par semaine. Advenant l'utilisation de la mention *Non évalué*, veuillez noter qu'il n'y aura pas d'impact sur le passage au niveau supérieur.

3. L'organisation de l'école alternative Atelier dans le respect des normes de la DSP

L'annonce de la non-réouverture des écoles, bien que prévisible, a été un choc pour toute l'équipe-école. Nous avons si hâte de vous revoir et de vous accueillir! Nous avons mis toute notre énergie et notre créativité à élaborer d'un plan de sécurité efficace. Nous avons aussi déjà réfléchi à de nombreuses façons d'apprendre et de s'amuser malgré les contraintes sanitaires!

À la demande du CÉ, je vous présente donc les grandes lignes du plan de sécurité que nous avons mis en place pour le 25 mai.

Voici un fait très important : ce plan de sécurité, nous l'avons élaboré dans l'optique que nous allions recevoir un maximum de 160 élèves, ce qui correspond aux résultats du sondage à long terme que vous aviez rempli au début du mois de mai. Je précise que selon ce scénario, les élèves restent toujours dans le même local et que ce sont les enseignants spécialistes et les éducateurs du service de garde qui étaient appelés à se déplacer.

Évidemment, il est possible que les choses soient différentes à l'automne, car nous ne connaissons pas l'avenir. Les règles de la DSP seront-elles différentes? Combien d'élèves viendront à l'école? Fréquentation à temps plein? À temps partiel? Le respect du *2 mètres de distance* sera-t-il toujours en vigueur?

Je vous invite donc à prendre connaissance de la vidéo suivante :

<https://www.youtube.com/watch?v=eWfdHNZ297E&feature=youtu.be>

Bonne continuation!